



BUC
Ressources
Le campus des MÉTIERS *du Social*

Mise à jour : novembre 2022

Accompagnement VAE CAFDES

BUC Ressources - 1 bis, rue Louis Massotte - 78530 BUC

Responsable administratif de la formation

Madame Kathy GUYONNET – email : kguyonnet@seay.fr

Tél : 01 39 20 15 37

Responsable pédagogique de la formation

Madame Lucile RIVIERE – email : lriviere@seay.fr

BUC Ressources est un centre Régional de formation aux métiers de l'éducation spécialisée, de l'accompagnement social, médico-social et de l'aide à la personne, né de l'école d'éducateurs spécialisés de Versailles, créée en 1964.

Intégré au cadre associatif de la Sauvegarde des Yvelines, qui gère 32 établissements sociaux et médico-sociaux, BUC Ressources exerce sa compétence dans les formations initiales et supérieures dans une perspective de promotion et de sécurisation des parcours. Sa mission se situe dans le cadre du schéma des formations professionnelles de la Région Ile-de-France.

L'expérience acquise par l'établissement dans la formation des cadres du médico-social, reconnue et légitimée par son large réseau de professionnels et son partenariat institutionnel, lui permet de contribuer par la VAE notamment, au processus de formation à la qualification des cadres de direction (chefs de service et directeurs).

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel inscrit dans le code du travail et institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (loi n°2002-73). Ce dispositif permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir son expérience pour acquérir tout ou partie d'une certification à finalité professionnelle, dans la mesure où elle peut justifier d'au moins trois années, consécutives ou non en rapport direct avec la certification demandée.

La VAE portant sur le CAFDES est instituée par la publication du décret du 19 avril 2007 et de l'arrêté du 5 juin 2007 (articles 13 et 14).

A qui s'adresse la VAE relative au CAFDES ?

Pour être candidat et valoriser ainsi ses compétences, il est nécessaire :

- D'exercer ou avoir exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le CAFDES, les mandats syndicaux ou politiques peuvent dorénavant être pris en compte.
- De justifier d'une durée totale d'activité professionnelle, formation professionnelle incluse, d'au moins une année, continue ou non, en équivalent temps plein. La durée des activités hors formation doit être supérieure à celle des activités en formation.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat est en mesure de justifier l'exercice d'au moins une activité relevant de chacune

des fonctions suivantes du référentiel d'activités annexé à l'arrêté du 5 juin 2007 :

- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation ;
- Définition et conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire ;
- Management, gestion des ressources humaines et communication ;
- Gestion économique, financière et logistique.

Ces activités peuvent avoir été exercées dans un champ différent de celui de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Quelle est la procédure à suivre ?

L'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), au nom du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, est chargée de mettre en œuvre la validation des acquis de l'expérience sur le Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou Service d'intervention sociale (CAFDES) et de vous orienter dans la procédure suivante :



Dans un premier temps, vous devez retirer un livret de recevabilité (livret 1) auprès du secrétariat VAE CAFDES de l'EHESP, puis le retourner dûment renseigné, complété des justificatifs à joindre et signé.

EHESP
Secrétariat VAE CAFDES
Avenue Pr Léon Bernard
CS 7431
35043 RENNES Cedex

Téléphone : 02 99 02 27 00 – 02 99 02 27 03

E-mail : vae.cafdes@EHESP.fr

A réception du dossier complet, la demande est instruite et dans un délai de 2 mois, une décision de recevabilité est notifiée par courrier (une seule demande peut être déposée au cours de la même année civile et pour la même certification).

2 Remplir le livret 2 L'accompagnement

Si votre demande a été déclarée recevable, vous recevrez le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2). L'élaboration et la rédaction de ce livret sont une étape clé dans votre démarche VAE car vous devrez y développer vos activités et démontrer les compétences mobilisées en lien direct avec le référentiel du CAFDES.

Pour constituer votre livret et vous préparer à l'entretien avec le jury, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement méthodologique et spécifique. Bien que cette mesure soit facultative, elle est toutefois vivement conseillée.

L'EHESP qui préside le jury de validation ne met pas en œuvre un tel accompagnement, BUC Ressources le propose.

3 Passer devant un jury

Lorsque vous avez finalisé votre livret de présentation des acquis de l'expérience complété des documents demandés, vous devez le retourner **au secrétariat VAE CAFDES de l'EHESP**. A réception de celui-ci et après vérification de la complétude, vous recevrez une convocation à un entretien avec le jury de validation qui se déroulera à l'EHESP – Rennes. Le jury vérifiera alors, si les acquis dont vous faites état, correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le référentiel du CAFDES.

Le jury se prononce sur l'étendue de la validation accordée ; il est souverain et sa décision de validation totale, partielle ou de non validation ne peut donc être contestée.

Dans le cas d'une validation partielle, le jury se prononce sur les connaissances, aptitudes et compétences qui doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du certificat.

Il est alors possible de choisir :

- soit un complément d'expérience professionnelle en vue d'une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience,

- soit un complément par la voie de la formation préparant au diplôme. Dans ce cas, les épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées sont dispensées ainsi que les formations théoriques et pratiques correspondantes.

Il est à noter que les domaines de compétences acquis le sont sans limitation dans le temps.

Calendrier prévisionnel de l'EHESP

Deux sessions de jurys sont proposées chaque année :

Dépôt en mai du livret 2 et soutenance en septembre

Dépôt en novembre du livret 2 et soutenance en février

Comment financer sa démarche de VAE ?

Les actions liées à la VAE et par conséquent la prestation d'accompagnement à l'élaboration du livret de présentation des acquis de l'expérience entrent dans le champ de la formation professionnelle continue. Vous pouvez donc bénéficier d'un financement selon des règles qui sont propres à votre statut.

- Si vous êtes salariés (CDD, CDI, Intérim ...) vous pouvez solliciter un congé validation des acquis de l'expérience (CVAE) de 24h et/ou une prise en charge :
 - de votre employeur au titre du plan de formation
 - de l'organisme paritaire collecteur agréé auquel cotise votre employeur au titre de la formation professionnelle continue.
- Si vous êtes agent de la fonction publique, adressez-vous à la DRH ou au service du personnel de votre établissement ou administration.
- Si vous êtes non salarié (professions libérales, agriculteurs ...) vous devez vous adresser à l'organisme auquel vous cotisez au titre de votre formation professionnelle continue.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez formuler une demande auprès du Conseil Régional pour l'obtention d'un chèque validation, du Pôle Emploi... Dans tous les cas, nous vous invitons à vous renseigner dès que possible sur vos possibilités de financement car les délais d'instruction de votre demande par le financeur sollicité, sont variables.

Par ailleurs, toute personne peut demander à son employeur, un congé pour préparer la validation des acquis de l'expérience ou pour participer aux épreuves de validation, si elle peut justifier d'une expérience

professionnelle d'un an (1607 heures) en rapport avec la certification visée.

La durée maximale du congé est de 24 heures de temps de travail (consécutives ou non) par validation.

L'accompagnement VAE CAFDES proposé par BUC Ressources

Cette proposition s'adresse aux candidats ayant reçu après envoi du livret 1, **un avis favorable de l'EHESP, opérateur du dispositif VAE**. A leur demande, ces candidats seront accompagnés par convention sur une durée de 24 heures pour l'élaboration de l'écrit du livret 2 (dit de demande de VAE) et pour la préparation à sa soutenance orale.

Modalités pédagogiques de l'accompagnement au livret 2

Suivi administratif avec points d'étapes bimestriels : 3h

Dans un premier temps vous seront présentés :

- Le centre de formation
- Les ressources mises à disposition pour l'accompagnement VAE (ouverture du droit d'accès au centre de documentation notamment à la documentation spécialisée CAFDES).
- La méthodologie pédagogique des 24 heures d'accompagnement
- Le calendrier officiel avec ses échéances

Un point bimestriel sera effectué avec votre interlocuteur administratif qui reste à votre disposition pour toute question pratique et d'organisation.

Accompagnement individuel par un guidant qualifié : 17h

Lieu : Buc Ressources ou en distanciel

Vous serez accompagnés individuellement pour la conception, la réalisation et la restitution des écrits. Les accompagnateurs sont membres de l'équipe pédagogique de BUC Ressources dirigée par le responsable du pôle des formations supérieures de Buc Ressources. Tous les accompagnateurs sont certifiés et ont suivi une formation spécifique à l'accompagnement VAE CAFDES.

- Planification et organisation du travail

Le guidant et le candidat calent l'agenda de travail en fonction de la date prévue de présentation, période qui peut s'étendre d'un an à 18 mois. Présentation est faite du référentiel CAFDES et des attendus de la VAE.

➤ Détermination des situations retenues pour le livret 2

L'objectif de cette séquence est la détermination des situations en lien avec les domaines de compétences du référentiel CAFDES. L'accompagnateur aide le candidat à choisir les situations professionnelles les plus significatives et les plus en lien avec les compétences du référentiel. Il s'agit d'un exercice qui convoque à la fois les capacités d'analyse, de remise en cause, de synthèse et de communication écrite. Tout en respectant la singularité de l'expérience de chacun et en évitant une modélisation de la présentation des situations, l'accompagnateur dispose de différentes illustrations et critères qui permettent au candidat de mieux situer les possibilités et les limites de la présentation d'une situation. Au terme de cette séquence, les **quatre situations** sont choisies définitivement par le candidat. Il s'agit alors de passer à la phase d'élaboration et de restitution du livret 2.

➤ Elaboration et restitution de l'écrit du livret 2

La troisième étape de cette séquence est souvent vécue comme la plus « laborieuse » et la plus « exigeante » pour la personne accompagnée. Elle nécessite d'abord une régularité de la production écrite pour une optimisation du travail lors des rendez-vous avec l'accompagnateur. Le nombre de pages attendues n'est pas fixé, il convient bien entendu d'équilibrer la rédaction des quatre situations.

Préparation à la présentation orale : 4h

Lieu : BUC Ressources

Cette séquence vise à préparer la personne à la présentation orale de son livret 2, la communication orale faisant appel à d'autres compétences et capacités que celles travaillées jusqu'alors.

Il s'agit de préparer avec le candidat sa feuille support de l'entretien, puis de l'exercer à la soutenance orale dans les conditions proches de l'épreuve.

Un jury blanc est organisé par BUC Ressources dans les conditions d'examen.

Cadre administratif, informations pratiques et modalités financières

Durée de l'accompagnement

La durée totale de la formation est de 24 heures sur une amplitude de 18 mois maximum.

Lieu de formation

Les sessions de l'accompagnement VAE CAFDES ont lieu dans les locaux de BUC Ressources, 1 bis rue Louis Massotte, 78530 BUC
Tél. 01 39 20 19 90 ou en distanciel

Modalités financières

Le coût pédagogique de l'accompagnement est de : **2 100,00 euros** (frais de dossier d'un montant de 150€ inclus non remboursable en cas de résiliation de la convention)

Après signature de la convention, une facture est adressée au candidat. Elle est payable dans sa totalité au démarrage de l'accompagnement ou suivant un échéancier de paiement.

Accès aux personnes en situation de handicap



Nos formations peuvent être mises en accessibilité au regard de votre état de santé. Nous sommes à vos côtés pour identifier les aménagements les plus adaptés. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap :

referenthandicap@buc-ressources.org